

Brandon-Souris (M. Dinsdale) m'ont intéressé. J'ai noté que dans sa question du 2 mars il a mentionné l'observation du ministre au sujet des terroristes et des séparatistes. Je voudrais apporter une rectification. Je présume qu'il se rend compte maintenant que les renseignements étaient inexacts, qu'il a été question de séparatistes mais jamais de terroristes. On n'a jamais nié, je crois, qu'il y a des séparatistes...

L'hon. M. Dinsdale: J'ai mentionné le mot «terroriste» qui figurait dans l'article.

M. Danson: L'article est inexact. Le député se rend compte, j'en suis certain, que les nouvelles qui paraissent dans les journaux ne sont pas toujours exactes et que le ministre n'est pas nécessairement tenu de justifier les remarques qu'il a faites en dehors de la Chambre. Toutefois, il est inexact, m'assure-t-on, de prétendre qu'il a été question de terroristes.

Mais la question des séparatistes est différente. Aujourd'hui, il n'est pas illégal d'être séparatiste au Canada, pas plus qu'il ne l'est d'être conservateur, ce que d'aucuns réprovoquent, comme d'ailleurs d'être libéral. Nous avons donc cette liberté de choix politique. Certains adoptent la doctrine séparatiste, qui est celle d'un parti légal sous notre régime. En général, on reconnaît qu'un certain pourcentage de citoyens en sont membres.

L'important, c'est de savoir si ceux d'entre eux qui occupent des postes dans les media s'en servent indûment, comme le prétend le député, ou s'ils s'acquittent avec compétence de leurs fonctions sans en profiter à des fins de propagande personnelle. Voilà sans doute le nœud du problème. C'est certes une question d'équilibre. L'équilibre vers lequel nous tendons toujours consiste à assurer la liberté d'être en désaccord sans qu'on en abuse. C'est un équilibre difficile à maintenir, un équilibre très délicat, et nous devons prendre garde de jeter le bébé avec l'eau du bain.

L'hon. M. Dinsdale: Comme dans le cas de la loi sur les mesures de guerre.

M. Danson: Je n'ai pas à présenter des excuses pour cette loi, et je doute que les Canadiens en veulent vu les circonstances dans lesquelles on l'a invoquée.

L'hon. M. Dinsdale: Un point à temps en épargne cent.

M. Danson: Un point à temps en épargne cent, mais je ne vois pas où est le rapprochement. Néanmoins, je pense que le député a soulevé un problème...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Comox-Alberni (M. Barnett) a la parole.

LA POLLUTION—LA MASSE D'HUILE LOURDE À L'OUEST DE L'ÎLE VANCOUVER—LA QUESTION DU NETTOYAGE

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, il me serait beaucoup plus facile d'exprimer ce que je voudrais dire ce soir si je disposais de 40 minutes plutôt que de sept. Toutefois, le 1^{er} mars, j'ai moi-même abordé en ces termes la question dont je veux traiter:

Monsieur l'Orateur, j'ai une question relative à un sujet d'urgence qui suscite une inquiétude très répandue sur la côte du Pacifique. Normalement, je la poserais au ministre

des Transports, mais peut-être qu'en son absence, je pourrais la poser au premier ministre. Je dois mentionner que j'ai communiqué avec le bureau du ministre des Transports vendredi, après que l'événement eut été signalé. Je voudrais demander au premier ministre s'il peut faire rapport à la Chambre de la nature et de l'étendue de la masse d'huile lourde qui se répand le long de la côte ouest de l'île de Vancouver dans les environs de notre nouveau parc national, et s'il peut indiquer quelles mesures d'épuration sont prises par le ministère des Transports ou tout autre organisme.

Le premier ministre déclara qu'il signalerait la question au ministre des Transports car il n'avait aucun renseignement à ce sujet.

Le jour suivant, alors que le ministre des Transports était à la Chambre, j'ai évoqué la question que j'avais posée au premier ministre et j'ai déclaré que le bureau du ministre m'avait informé, entre autres, que le nettoyage des plages ne relevait pas de la compétence du ministère des Transports. Ce renseignement fut également transmis au député provincial d'Alberni qui avait envoyé de Victoria un télégramme au ministre des Transports sur le même sujet. Ceci m'amena à demander au ministre des Transports:

Sous quelle autorité l'épuration des plages de la baie de Chédabouctou a-t-elle été entreprise?

Monsieur l'Orateur qui présidait nos délibérations à ce moment-là, estima que ma question n'était pas recevable pendant la période des questions et m'invita à la poser à 10 heures, ce que je fais maintenant. J'aimerais citer la page 3893 du hansard du 20 février 1970 où il est consigné que le ministre des Transports, parlant de la baie de Chédabouctou, déclarait:

Quant à ce que nous faisons à ce sujet, je dirai à la Chambre que, ce matin, j'ai nommé M. P. D. McTaggart-Cowan administrateur du projet pour le ministère des Transports. Je l'ai chargé du problème de la région de la baie Chédabouctou...

Comme en fait foi la page 4012 du hansard du 24 février, le ministre ajoutait, à la suite de sa première déclaration:

...j'ai demandé à M. McTaggart-Cowan et à ses collaborateurs de faire en sorte que la dépollution soit terminée d'ici le premier mai environ, date d'ouverture de la principale saison de pêche. Ils se sont engagés à faire de leur mieux. Ils bénéficieront de l'appui total du gouvernement et de nombreux organismes canadiens et internationaux.

Il ajouta que M. McTaggart-Cowan devait s'entretenir ce jour-là avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Pour moi, le ministre indiquait clairement par cette déclaration que le ministère des Transports se reconnaissait responsable et compétent dans l'incident de la baie de Chédabouctou. Plus récemment, au cours du débat sur le bill C-2 à l'étape du rapport, le ministre des Transports déclarait le 1^{er} mars, comme en fait foi la page 3835 du hansard:

En ce qui a trait aux articles sur la pollution et les questions connexes, il est clair que c'est le ministère des Transports qui possède les connaissances et les moyens voulus. Il ne fait pas doute non plus, je pense, à en juger d'après les événements survenus depuis un an environ...

Je pourrais ajouter qu'il s'agit ici d'une allusion évidente à la situation à la baie de Chédabouctou.

... que le ministère est le plus en mesure à l'heure actuelle de remédier aux cas de pollution de ce genre. Je ne prétendrai pas que nos possibilités soient de 100 p. 100, loin de là, ... il nous reste beaucoup à apprendre sur ce sujet.